**Zeitschrift:** Gazette musicale de la Suisse romande

Herausgeber: Adolphe Henn

**Band:** 1 (1894)

**Heft:** 16

Artikel: Les collèges musicaux : en Suisse

Autor: Becker, George

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1068549

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# GAZETTE MUSICALE

DE LA

# SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois excepté les

15 Mai, Juin, Juillet et Août.

Genève, le 1er Octobre 1894

Nº 16

ABONNEMENTS A L'ANNÉE:

Suisse, 4 francs. — Étranger, 5 francs. Le numéro, 25 Centimes.

Tout ouvrage musical envoyé à la Rédaction aura droit, selon son importance, à un compte rendu ou à une mention dans le Bulletin bibliographique.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction directement à M. Georges Humbert, rédacteur en chef, Terreaux-du-Temple, 4, Genève. (Manuscrits, Programmes, Billets, etc.)

Les abonnements sont reçus aux adresses suivantes: GENEVE, Administration, 14, Corraterie; Agence des journaux, Boulevard du Théâtre; M. Hæring, rue du Marché, 20; M<sup>mos</sup> Chouet et Gaden, Corraterie; M. Rotschy, Corraterie, et les principales librairies. LAUSANNE, MM. Fœtisch frères, rue de Bourg, 35; M. Spiess, place Saint-François, 2; M. Schreiber, rue du Grand-Pont, 2; M. Tarin, rue de Bourg. MONTREUX, M. Hæring, avenue du Kursaal; M. Emîle Schlesinger. VEVEY, MM. Fœtisch frères, rue d'Italie; M. Emîle Schlesinger. NEUCHATEL, Miles Godet, rue Saint-Honoré. — Les annonces sont reçues chez MM. Orell Füssli & C°, Chantepoulet, 25, à Genève et dans leurs succursales.

#### SOMMAIRE:

Les Collèges musicaux en Suisse, par George Becker. — Emmanuel Chabrier †, par M. Kufferath. — ETRANGER: Lettre de Paris, Londres. — Nouvelles diverses. — Nécrologie.

# LES COLLÈGES MUSICAUX

EN SUISSE.

Notre compatriote M. George Becker, le musicologue bien connu, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'un des chapitre les plus intéressants de son ouvrage sur la *Musique en Suisse* jusqu'à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle. Nous l'en remerçions sincèrement. Puisse cette page d'histoire engager nombre de nos lecteurs à étudier l'œuvre entière, attrayante pour tous ceux qu'intéresse notre histoire nationale.

Collège musical, Collegium musicum était le titre d'une Société d'amateurs de musique et non, comme on pourrait le supposer, celui d'une école. — Ces collèges musicaux, créations du dix-septième siècle et précurseurs de nos sociétés philharmoniques et chorales, ont largement contribué à répandre le goût de la musique parmi le peuple suisse. On en trouvait presque dans toutes les villes. Les plus distingués étaient : celui de Winterthour, créé en 1619, et ceux de Zurich, de Saint-Gall, Schaffhouse, Coire et Bâle.

L'histoire de l'un est l'histoire de l'autre; nous parlerons donc de préférence de celui de Saint-Gall, qui a conservé le plus de documents (voir Gœtzinger).

En 1620, sept jeunes amateurs de musique de cette ville ont fondé le collège musical, « car la musique, » disaient-ils, « n'est pas seulement « utile pendant toute sa vie à l'homme, quelle « que soit sa condition, elle est aussi nécessaire, « et cela parce qu'elle entre au plus profond du « cœur, élève les sentiments, chasse la tristesse « et la mélancolie, repose les membres fatigués, « rétablit les esprits épuisés, en un mot : vivifie « l'homme entier, etc. »

Le but de cette société était l'étude et l'exécution de compositions vocales et instrumentales. Au commencement de sa formation, chaque membre devait savoir jouer d'un instrument. Pour être admis, il suffisait de se faire inscrire et de se soumettre au règlement.

La société était gérée par un comité de quatre membres.

A l'exception du samedi, les sociétaires se réunissaient tous les jours, à 3 h. <sup>4</sup>/<sub>2</sub>. (Le nombre et l'heure des réunions font supposer que la société s'était recrutée dans la classe aisée.) Les réunions avaient lieu chez les sociétaires à tour de rôle.

Chacun était à son tour chargé de la direction de la musique.

Le règlement dit à ce sujet entre autres :

« Celui qui doit battre la mesure et ne sait « pas assez garder son sérieux, doit payer deux « deniers.

Tout donnait sujet à des amendes : « celui qui « pendant l'exercice (la répétition) chante, siffle, « rit ou contrarie ses collègues, paie une amende « de quatre deniers. »

Les absences devaient être bien justifiées. Un petit carnet des amendes de 1656-1675 :

« Pourquoi messieurs les collègues avaient « été empêchés d'assister aux exercices mu-« sicaux », fournit de curieuses preuves. On y trouve : « Ob (à cause) sumptu medicinæ, ob « dolores dentium, vocatus ad moribundum, « dû faire un sermon, à cause de ses femmes, à « cause du mauvais temps, etc., etc. »

L'ardeur des premiers temps ne tarda pas à se refroidir. En 1636, les sociétés ne se réunissent plus que les mardis et les jeudis; le mardi à 4 heures et le jeudi à midi.—Déjà la musique instrumentale était obligée de céder le pas à la musique vocale, car bien des sociétaires ne connaissaient aucun instrument. Un musicien est chargé de la direction des travaux. Les réunions ont lieu maintenant dans un local fourni par la ville, et ensuite dans le Singerhæuschen am Bohl, la maisonnette des chanteurs au Bohl, achetée par le collège musical pour 1200 fl., et payée par le Conseil de la ville par annuités de 50 fl.

L'inventaire de 1649 de leur bibliothèque contient vingt-trois numéros, parmi lesquels nous remarquons les *Psaumes de Claudin Le Jeune*, plusieurs œuvres de *Hausmann*, de *Prætorius* et de *Gumpelzhaimer*. — L'inventaire du 17 juin 1760 renferme une soixantaine de numéros.

Peu à peu le nombre des réunions diminue. Au commencement du siècle passé, elles n'ont plus lieu que deux fois par mois, les instruments sont délaissés à tel point qu'en 1754, on pouvait louer à un amateur la contre-basse, « parce qu'elle restait quand même inactive ». Enfin, en 1802, les instruments furent vendus à l'enchère.

Le repas annuel du collège musical a été pendant fort longtemps une grande fête. Le conseil y donnait régulièrement quarante-huit pots de vin de la cave de l'hôtel de ville. On ne tarda pas à inviter les dames à cette solennité.

En 1659, c'est-à-dire trente-neuf ans après la fondation du collège musical ci-dessus cité, il s'en était formé à Saint-Gall un second, par les corporations des métiers. Il eut à peu près le même règlement, et était aussi géré par un comité de quatre membres qui prenaient seulement d'autres titres. Les amendes étaient moins fortes, et il fallait, pour en faire partie, être un bourgeois honnête et d'une bonne renommée. D'après un local, que la ville avait, sur sa demande, mis à la disposition de cette société, elle portait le nom de Collège musical à Saint-Magni.

Ce collège a suivi presque le même chemin que l'autre: les instruments, qui à l'époque de la fondation étaient de *toute nécessité*, ont eu le même sort que ceux de l'ancien collège, ils avaient même été vendus avant.

Ces deux collèges se sont fusionnés en 1806, après que l'ancien eut vendu sa maison et partagé l'argent entre ses membres. Chacun reçut 70 florins.

Cette nouvelle Société a fêté, en 1870, le 250<sup>me</sup> anniversaire de la fondation du collège musical.

Zurich a eu trois collèges musicaux, tous trois fondés dans le dix-septième siècle. En 1772, deux se sont réunis; le troisième s'est joint à eux en 1802, et ainsi s'est formée la grande Société de musique de Zurich.

L'admission dans les collèges zurichois était plus difficile; il fallait subir un examen: premièrement in Psalmen und leichten harmoniis concertantibus, dann in schwierigen concertstücken, c'est-à-dire, il fallait d'abord chanter des psaumes et autres chants faciles, ensuite des morceaux concertants difficiles.

Celui qui réussissait dans les deux, était seul admis comme membre.

Le célèbre Nægeli a encore dû passer par là. Deux de ces Sociétés, une depuis 1865, l'autre depuis 1713, ont offert à la jeunesse de Zurich une publication annuelle, sous le titre : Neujahrsgeschenck (Cadeau de nouvel an), que la Société actuelle continue.

Cette publication contenait dans le temps un morceau de chant, paroles et musique par des auteurs de la localité, ou bien quelques nouvelles ; ainsi les années 1778-1783 donnent un morceau bien réussi : *Scènes suisses*, par Lavater et Egli.

Aujourd'hui on y trouve des biographies de musiciens célèbres et des notices sur la musique à Zurich.

Nous aurons par la suite l'occasion de mentionner plusieurs des directeurs des Sociétés zurichoises.

Avant de clore ce chapitre, encore quelques mots sur les lieux et les jours de réunion des principaux collèges.

A *Schaffhouse*, le collège se réunissait dans la petite chapelle Ste-Anne, près la cathédrale. En 1697, on y fit installer un très bel orgue.

A Zurich, une salle spéciale avait été bâtie en 1683, où les réunions avaient lieu le mardi. La Société de l'Ecole allemande (der deutschen Schule) tenait ses exercices le samedi et le dimanche.

A Winterthur, le collège avait une salle dans l'hôtel de ville.

A *Coire*, les amateurs de musique avaient leur séance le jeudi, leur salle était située sur la Place du Couvent.

Lorsque la diète se tenait à Coire, ce qui arrivait tous les trois ans, la Société de musique embellissait cette solennité par un concert d'église.

A *Berne*, on arrangea en 1712 un local pour le collège musical dans les combles du couvent qui touchait l'église St-Dominique.

Ce collège prêtait régulièrement son concours aux distributions des prix du gymnase.

George Becker.

## EMMANUEL CHABRIER

-5820

Né le 18 janvier 1842 à Ambert (Puy de Dôme) mort le 13 septembre 1894 à Paris.

-0-

Tristement il vient de s'éteindre à Paris, dans son coquet appartement de l'avenue Trudaine, l'exubérant et fantaisiste auteur d'Espana et de Gwen-

doline. Depuis de longs mois, il n'était plus que l'ombre de lui-même : l'œil vague, la parole incertaine, les traits défigurés et tombants, rien ne rappelait plus en lui le jovial et remuant compère que nous avions connu, et, navrés, ses amis qui nous apportaient des nouvelles de lui nous disaient : Il s'en va!

Le voilà parti! Une maladie de langueur qui, dès l'été dernier, l'avait déjà marqué de sa griffe, l'a emporté. Il rendait le dernier soupir vendredi matin, sans souffrances apparentes: il n'a pas eu de peine à quitter la vie; la vie l'avait déjà quitté.

Ce n'en sera pas moins une douleur profonde parmi ses amis, c'est-à-dire parmi tous ceux qui l'avaient connu, car, en lui, disparaît en même temps qu'un véritable artiste, une de ses natures essentiellement droites et sincères qu'il semble de plus en plus rare de rencontrer. Il était impossible d'approcher ce petit homme, au corps ramassé, aux yeux vifs et flambants à fleur de tête, toujours en mouvement, parlant avec une volubilité extraordinaire, mêlant des saillies d'un pittoresque invraisemblable à des réflexions profondes ou à des propos de cordialité enveloppante, sans être épris de lui; et qui lui avait une fois serré la main ne l'oubliait jamais.

Pour la nouvelle, — on ne peut plus dire la jeune, — école française, la mort d'Emmanuel Chabrier, en pleine force du talent et de l'âge, — il n'avait guère plus de cinquante-deux ans, — est une perte profonde; car, parmi tous les remarquables symphonistes de cette école, il était peut-être celui qui était le plus doué au point de vue musical. Nul ne possédait au même degré que lui l'art de plier habilement un thème rythmique, de l'enchaîner avec bonheur à un rythme nouveau, de le varier en le combinant avec des dessins inattendus et quelquefois très ingénieux. Son invention mélodique avait cette qualité rare d'avoir de l'ampleur et un jet puissant. Elle n'est pas toujours d'une distinction absolue, mais avec quelle souplesse, quelle finesse souvent charmante de tact il savait en sauver la trivialité par des harmonies inattendues ou des détails de facture qui dénotaient en lui un sentiment de l'art tout à fait rare et de qualité supérieure! Il se souciait d'ailleurs peu de correction et s'était lancé à corps perdu dans toutes les hardiesses de l'harmonie nouvelle, sans

grand secours, — cet article a déjà paru dans l'excellente revue belge. Nos lecteurs nous sauront cependant gré de le reproduire ici.

<sup>&#</sup>x27;Signé par un des amis intimes du grand musicien, M. Maurice Kufferath, directeur du *Guide musical*,—dont les informations toujours exactes nous sont souvent d'un